

Pêche avec le FEP

[Pour connaître les axes d'intervention du FEP](#)

Pour télécharger les formulaires de demandes d'aides et leur notice explicative, consultez le site du ministère de l'agriculture et de la pêche, présentant les démarches relatives au Fonds européen pour la pêche :

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=79

Les dossiers complétés devront être déposés à la Direction Régionale ou Départementale des Affaires Maritimes (DRAM ou DDAM) ou à la Direction Régionale ou Départementale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF ou DDAAF) selon le type de projet déposé et la mesure dans laquelle il s'inscrit. Pour savoir auprès de quel service le déposer, consulter le [tableau de gestion du FEP](#).

Ces services (DRAM/DDAM ou DRAAF/DDAAF) pourront également vous assister pour le remplissage des demandes, même lorsque l'instruction est faite par l'OFIMER ou la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA).

Pour toute question, vous pouvez contacter la DRAM au 02 35 19 29 81.

Adresse de la page : <http://www.europe-haute-normandie.fr/pour-mon-projet/peche-avec-le-fep/>